

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

2ème année - N° 32

I/ 6/71

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M.... et Cher Membre,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Club qui se tiendra au local habituel, le lundi 7 juin à 20 H.

Au cours de cette réunion : nouveautés - échanges - tombolas.

Lots pour la tombola payante :

Belgique	BF 6 Charleroi	0 Ier jour	Cote	575 F	×
	471/77 Koekelberg	xxx (474 xx)	"	440 F	-
	BF 9 Koekelberg	XX	"	240 F	
	BF 17 Portraits historiques	xxx	"	135 F	
	742 Sénat	xx	"	200 F	
	BF 30 Koekelberg	xxx	"	1600 F	×
France	I4I4/I7 (Bande) Philatec 1964	xxx	"	45 F	
	I422 Philatec 1964	""""	"	325 F	×

Espérant vous revoir ce 7 juin, nous vous présentons, M... et Cher Membre, nos meilleures salutations

Le Comité.

SERVICE DES NOUVEAUTES

Les membres qui participent au service précité sont, dès à présent, invités à enlever leur abonnement, soit le 1^{er} juin, soit le 24 juin au plus tard, lors de la dernière réunion de l'année philatélique 1972.

POUR LES SPECIALISTES

En page 5 du présent bulletin, vous trouverez la fin de la parution des tableaux se rapportant aux oblitérations barres ou losanges de points. Nous demandons aux membres qui auraient fait des trouvailles s'y rapportant de bien vouloir nous les communiquer.

Vous pouvez dès à présent compléter le tableau se rapportant aux bureaux de perception - Barres Horizontales - Bulletin n° 24.

En effet, le n° 208 était employé à Saint-Josse-ten-Noode. Vous pouvez dès lors remplacer les points d'interrogation par le nom de cette localité.

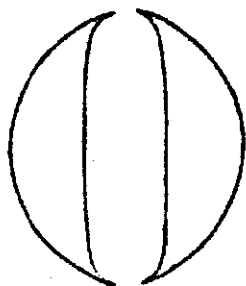
C'était en 1904

M. d'O..., qui habitait Londres, découvrit, en rangeant ses livres, un vieil album de timbres. Il le mit sous le bras et fit le tour des négociants de son quartier et l'un d'eux en offrit 25 livres. Pour s'assurer de ne pas être refait, le possesseur dit qu'il ne le lâcherait pas à moins de 50 livres. A sa grande stupeur le négociant les lui offrit.

Cela fit réfléchir M. d'O..., qui décida de remporter son album et de revoir la question. Il le montra à un collectionneur qui lui dit : sauf un timbre, votre album ne vaut pas un shilling mais ce timbre seul vaut au moins mille livres sterling. C'est pourquoi ce timbre fut mis en vente. C'était un Post Office de Maurice. La vente donna 1450 Livres et l'acquéreur était S.A.R. le duc d'York, le Prince de Galles, qui devint Edouard VII.

C'était le 24e " Post Office " Connu.

A. DE ROTHSCHILD



n songe involontairement à l'immobilité fatale des castes de l'Egypte et de l'Inde. Le servan^t du "Cursus" était enfermé dans ses fonctions comme le curiale dans la curie, changée en une véritable geôle, où l'autorité le ramenait par la force quand il tentait de s'échapper. Il faut sans doute comprendre parmi les corvées des uns et des autres, celles qui se rattachaient encore au transport des messages et des messagers, la construction et l'entretien des routes, des ponts, des digues et des chaussées.

Ici commencent d'autres abus. Parmi les droits impériaux, dont les rois barbares s'étaient volontiers emparés, le droit de "tonlieu" et de péage n'était pas le moins fructueux. Là où il y avait un pont, marchands et marchandises devaient passer par ce pont et acquitter le péage; au besoin, des cordes barraient la route voisine, qui aurait été plus facile, les plaines, les marais et jusqu'aux bois.

Mais, à mesure que le territoire est distribué en bénéfices, les droits du roi passent à chaque seigneur avec la souveraineté territoriale, sans compter les immunités que le prince est contraint de prodiguer. Chacun construit son pont et crée sur sa terre des barrières et des octrois. Ce sont des vexations sans fin, des difficultés incessantes, sans compter les violences auxquelles les marchands et les voyageurs sont sans cesse exposés dans une société où le droit de guerre privée légitime le brigandage. Les premiers rois de la troisième race ne pouvaient pas aller de Paris à Orléans, sans livrer bataille aux sires de Montlhéry ou de Corbeil !

La Poste circulant librement, pour satisfaire aux besoins des particuliers et aux services de l'Etat, est le signe de la paix : elle reparaitra avec un gouvernement fort et respecté. La royauté, échappée aux descendants impuissants de Charlemagne, passe en de meilleures mains.

o
o o o o o
o

Depuis la chute de la dynastie carolingienne jusqu'aux premiers Capétiens, l'histoire est muette sur les Postes, et ce silence en dit plus que de longs récits sur le peu de sécurité que présentaient en France les voies de communication, au moment où s'établit le régime féodal. Les petits feudataires semblaient rivaliser d'ardeur pour ravager le pays et déjouer les habitants. Augustin Thierry, dans ses lettres sur l'Histoire de France, après avoir énuméré les vols à main armée que commentaient chaque jour le sire de Coucy et d'autres seigneurs de l'Ile-de-France ou de Picardie, justifie surtout la révolu-

.../...

tion communale, par la nécessité de protéger les marchands et les bourgeois contre les violences féodales. Louis VI le Gros, qui rend le premier à la royauté son rôle de pouvoir protecteur et modérateur, en autorisant les villes à s'organiser administrativement, à élire leurs magistrats, à entretenir des milices communales, leur conférait implicitement le droit de protéger les citoyens contre ces tyranneaux de grand chemin, qui infestaient jusqu'aux abords de la capitale.

Sans doute, il aimait mieux voir les communes s'élever sur les domaines des grands vassaux trop puissants, que sur le domaine royal; mais, même les bourgeoisies royales, comme Paris et Orléans, avaient certains privilèges semblables et des garanties analogues.

Au règne de Louis VI se rattache un fait d'où l'on serait tenté d'inférer qu'il existait sous les Capétiens une sorte d'office postal. L'acte constatant une donation consentie par le roi de France à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, mentionne parmi les témoins signataires un certain Baudoyne, qualifié " grand maître des Postes ". Les Chroniques du temps ne fournissent aucune indication qui puisse donner à cette qualification une valeur historique et changer en certitude la présomption qu'elle fait naître.

Sous Louis VII le Jeune, le régent Suger, abbé de Saint-Denis, dut sans doute établir un service régulier de correspondance entre lui et le roi, parti pour la terre sainte. Il est certain que des lettres fréquentes furent échangées entre le ministre intègre et le roi imprudent; le roi demandant sans cesse de l'argent pour soutenir son aventure, le ministre donnant avis que les perturbateurs étaient revenus, les troubles recommencés, et que le temps pressait pour le père de famille de rentrer à la maison.

Philippe-Auguste, qui avait toutes les qualités d'un roi et d'un politique, et non, comme son père, les vertus d'un moine, agrandit singulièrement l'action de la royauté féodale. Le premier, il se servit de la cour de ses grands vassaux, et il adjoignit aux douze pairs de l'ancien duché de France les principaux officiers de la couronne, pour faire adopter par les grands feudataires, sur leurs propres domaines, les lois promulguées par le roi pour le domaine royal. C'était un pas vers l'unité et un premier rapprochement entre tant de fragments morcelés.

C'est de ce jour que la capitale du royaume reprend son importance et que par elle la vie semble circuler du centre aux extrémités. Paris est déjà à la fois le cœur et la tête de la France. Une institution féconde et glorieuse, qui doit surtout son essor à Philippe-Auguste, l'Université, fit mieux comprendre encore la nécessité de conserver des communications incessantes et comme un contact perpétuel entre la capitale et toutes les parties du royaume. Toutes les provinces envoyèrent l'élite de leur jeunesse à ce centre de l'enseignement et des études; les étrangers même accoururent: si bien qu'il fallut ranger par nations cette foule d'étudiants, suivant leur origine.

(à suivre)

POUR LES SPECIALISTES

Voir BP Nos 14-17-20-21-22-24
26-27-28-29-30 & 31

Liste des bureaux de poste avec indication
du numéro de leur cachet d'oblitération

BUREAUX DE PERCEPTION - LOSANGES DE POINTS ET NUMEROS - Fin

Nos	Localités	Nos	Localités	Nos	Localités
397	Wervicq	416	Anvers-Bassins	436	Merxem
398	Wespelaer		Bruxl(rue Rogier)	437	Houdeng-Goegnies
399	Westcappelle	417	Bruxl(Josaphat)	438	Malderen
400	Westerloo	418	Lembecq		Nimy
401	Wetteren	419	Saintes	439	Harmignies
402	Willebroeck	420	Ghlin	440	Vedrin
403	Winghe-St-Georges	421	Blandain	441	Estinnes-Houlchin
404	Wuestwezel	422	Bassily	442	Jambes
405	Wyngene	423	Ghislenghien	443	Seneffe
406	Weerde	424	Bruxl (Luxembg)	444	Wevelghem
407	Wolverthem	425	La pinte	445	Heyst
408	Ypres	426	Surice	446	Baesrode
409	Yvoir	427	Louvain (station)	447	Charleroy(Fb)
410	Zele	428	Namur (Station)	448	Ledeberg
411	Jette	429	Braine-le-Château)	449	Schaerbeek
412	Jabbeke	430	Olsene	450	Cureghem(station)
413	Liège(Outre-Meuse)	431	Moerhout	451	Lincet
414	Bruxelles(r. Loi)	432	Ougrée	452	Remicourt
415	Flobecq	433	Corbeek-Loo	453	Rosoux-Goyer
	Bruxl(Chée Louvain)	434	Malderen	454	Mons (Station)
		435	Borgerhout	455	Bruxl (rue Blaes)

BUREAUX AMBULANTS - losangés de points avec lettre et numéro

N 1	Ambulant Nord	I.	E I	Ambulant Est	I.
N 2	"	2.	E 2	"	2.
			E 3	"	3.
M I	Ambulant Midi	I.	Est 3	B Ambulant Est	3.(dédoublement)
M 2	"	2.	E IV	"	4.
M 3	"	3.	E V	"	5.
M 4	"	4.	O I	"	Ouest I.
M 5	"	5.	O 2	"	" 2.
M 6	"	6.	O 3	"	" 3

AM.BR.AR. Ambulant Bruxelles-Arlon
